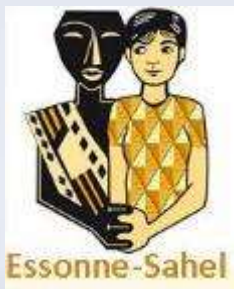


On ne ramasse pas un caillou avec un seul doigt



Assemblée générale ordinaire

26 mai 2023

Compte-rendu

- 📄 Rapport moral (page 1) ;
- 📄 Rapport d'activité 2022 (page 2) ;
- 📄 Rapport financier 2022 (page 8) ;
- 📄 Rapport vérificateurs (page 10) ;
- 📄 Compte de résultat 2022 (page 11) ;
- 📄 Bilan 2022 (page 12) ;
- 📄 Projet associatif 2023 (page 13) ;
- 📄 Budget 2023 (page 14) ;
- 📄 Eléments essentiels des échanges (page 15) ;
- 📄 Résolutions (page 16) ;
- 📄 Présent.e.s et représenté.e.s (page 17).



Association loi 1901 créée en 1988 Palaiseau
JO : 18.07.2009
Siret : 410 010 607 00019 - APE 9499Z
Siège social : Mairie, 45, rue Ch. de Gaulle 91440
Adresse postale : 19, rue Camille Corot
91440 Bures-sur-Yvette
essonnesahel@gmail.com
www.91essonnesahel.org



Rapport moral

L'année 2022 a continué à apporter son lot d'aggravations dans les rapports entre la France et le Mali avec, particulièrement, l'arrêt de l'aide publique au développement de la France et par les autorités maliennes l'interdiction de financements publics français pour les projets des ONG.

Depuis 35 ans d'actions de coopération et de solidarité internationale, nous avons été amenés à découvrir et mieux connaître les conditions de vie fortement dégradées des populations. Nous avons agi sans discontinuité dans divers contextes géopolitiques et socio économiques, nous avons pensé être les témoins du pire et que l'amélioration des situations était une quasi certitude. Aujourd'hui nous sommes amenés à revisiter nos actions à l'aune de l'évolution des contextes locaux.

A ce jour, l'évolution incertaine de la gouvernance, l'insécurité due aux mouvements djihadistes et l'environnement sous régional ne nous permettent pas d'avoir une vision très optimiste de l'avenir du Mali.

Le calendrier électoral a été revu, le référendum sur la constitution a été reporté au 18 juin, période initialement prévue pour les élections locales.

Par ailleurs, a été votée une loi portant création de nouvelles collectivités territoriales (régions et communes), ainsi que de nouvelles circonscriptions administratives. Reste à paraître le décret d'application.

Suite aux décisions françaises et maliennes, l'action des collectivités territoriales est suspendue, seule l'activité des ONG françaises reste possible, mais privée des financements publics ses ambitions sont fortement diminuées.

Le Département de l'Essonne a décidé de continuer, dans le cadre des règles en vigueur, sa coopération avec les cercles de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel. Tous les membres du RésEM ont, eux aussi, confirmé leur volonté de maintenir les liens avec leurs partenaires.

Un mini programme RésEM 23-24, se déroulant sur le territoire essonnien est en construction, E-S s'y est engagé pleinement et participera à sa mise en œuvre. Son rôle de copilote et d'appui/conseil accompagnera le programme.

Notre activité intra E-S reste sur des activités d'échanges d'informations et d'appui/conseil ponctuel.

A Bures-sur-Yvette, le 26 mai 2023

Le président : Jean-Luc Gaget



Le ciel est lourd, mais annonce des pluies salvatrices

Parole d'un malien : « Entre le Mali et la France, ce n'est pas un divorce, c'est une querelle de ménage »



Rapport d'activité du 01/01/22 au 30/04/2023

ACTIVITE DANS RESEAU ESSONNE-MALI (RESEM)

Essonne-Sahel coanime et copilote, avec les services du CD91, le RésEM ; le CD91 étant autorité de gestion.

♦ L'évolution du réseau

Au sein du service de l'action internationale du CD91, le dernier trimestre 2022 et l'année 2023 sont marqués par une réduction des effectifs non définitive.

Le contexte diplomatique franco-malien et les dispositions prises par les deux gouvernements en novembre 2022 ont conduit à la suspension des activités et du versement des subventions du RésEM. La contribution aux frais de gestion et de fonctionnement de l'Association des cercles de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel (DDN) de juillet à novembre 2022 n'a jusqu'alors pas pu être versée au Mali. Le solde des engagements financiers de l'association DDN a finalement été voté par la Commission permanente de mars 2023, qui a également acté un prolongement de la prise en charge de ses frais de gestion et de fonctionnement de janvier à mars 2023 (période au cours de laquelle l'association est restée mobilisée dans la gestion de la coopération et de ses actifs). Néanmoins, compte-tenu de la suspension des activités du RésEM sur le territoire malien, passé le mois de mars le soutien départemental à la Coordination prendra fin.

♦ Le fonctionnement et l'activité propre

- Le COPROG France a eu lieu le 9 mai 2022 : il a permis de faire un bilan succinct de la période 2019-2021 du RésEM (bilan des commissions programme, animation territoriale et capitalisation) en Essonne et au Mali et d'aborder la période 2022-2024 en présentant l'évolution des réponses du RésEM face aux enjeux territoriaux (climat, sécurité alimentaire et hydrique, éducation et formation professionnelle, citoyenneté et solidarité internationale, soutien aux diasporas). La réunion s'est tenue en présence de Samia CARTIER, conseillère déléguée en charge de la vie associative. Il s'agissait de la première rencontre en présentiel des membres du RésEM depuis le début de la crise sanitaire.

- Tenue de plusieurs commissions Programmes pour la préparation du programme 22-24 et participation à plusieurs commissions Animation territoriale (COPIL EM FEST).

- Participation à de nombreux temps d'échanges bilatéraux avec les porteurs de projets, en France et au Mali, pour les accompagner dans l'élaboration de leurs projets.

- Tenue régulière de réunions de la cellule technique (Skype/WhatsApp) entre la chargée de mission E-S, la chargée de coopération du service de l'action internationale (SAI) du CD91 et la coordination DDN Mali, pour suivre l'état d'avancement des programmes et activités en cours.

- Tenue de plusieurs groupes de travail du secrétariat technique (GTST) pour l'élaboration et le réajustement du programme 22-24 (construction du cadre logique, instruction des fiches projets, stratégies financières, etc.), la préparation des programmes sectoriels et des rencontres avec les bailleurs (AFD, MEAE, CRIF, AESN), des ST et des commissions Programme du RésEM.

- Participation/intervention à des ateliers et rencontres organisés par des structures partenaires du RésEM et/ou intervenant sur les mêmes territoires de coopération : GRDR, AGED2AEP, pS-Eau, CEFOM, CUF, F3E, CRID, ONG Sèves, etc.

♦ Clôture du programme 2019-2021

Le compte-rendu technique et financier final exigé par le MEAE a été rédigé et déposé en mars 2022. Le programme 19-21 s'est clôturé avec un taux d'exécution final de 106,39%. Le programme a fait l'objet d'une évaluation externe par le bureau d'étude Gaïa Développement (basé à Lyon) concernant les actions menées au Mali. Des experts ont pu se rendre sur les sites des projets, y compris en zone rouge. D'un point de vue général, l'évaluation fait état d'un bon programme :





On ne ramasse pas un caillou avec un seul doigt

- Grande cohérence et pertinence des actions au regard des besoins et des priorités locales ;
- Impact rapide sur l'atténuation des situations de vulnérabilité et amélioration réelle des conditions de vie des bénéficiaires ;
- Bonne durabilité / pérennité attendues grâce à l'appropriation des bénéficiaires, impliqués sur les phases de programmation ;
- Amélioration des ressources fiscales grâce à certains des projets menés ;
- Bonne qualité des formations proposées, qui ont eu le mérite de proposer des axes théoriques et pratiques *in situ* ;
- Les évaluateurs ont été étonnés des capacités du Réseau à mener des actions efficaces dans le cercle de Douentza malgré l'insécurité.

Des marges de progression ont également été identifiées, notamment en ce qui concerne : l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités, l'organisation du suivi-rapproché sur place, l'éparpillement et la sous-estimation des coûts de certains projets, l'efficacité du dispositif de coordination, la capitalisation et la prise en compte de certains risques socio-politiques.

Le 22/04/22, lors de la restitution en visioconférence animée par l'ONG Gaïa Développement, organisée en présence des partenaires maliens et essonnais, les échanges autour des marges de progressions évoquées ont été nombreux : des réponses ont été apportées, proposées et/ou programmées.

Le sous-programme eau, hygiène et assainissement du programme 19-21 du RésEM est en cours de clôture : un CRTF final ainsi que l'ensemble des justificatifs ont été communiqués à l'AESN en septembre 2022. Le solde de la subvention (à savoir 35 036 € pour une subvention totale de 350 367 €) n'a pas encore été versé. Par ailleurs, ce sous-programme a fait l'objet d'une évaluation complémentaire externe ciblant spécifiquement les projets eau, hygiène et assainissement menés au Mali. Cette évaluation, exigée par l'AESN en vue de l'obtention du solde de la subvention, a été confiée en septembre 2022 à l'ONG Gaïa Développement. Le rapport d'évaluation a été finalisé en novembre.

♦ Programme 2022-2024

RAPPEL : « Soutenir le présent, investir sur l'avenir : les jeunes au cœur du développement ici et là-bas »

L'objectif général du programme est de renforcer les capacités des collectivités de l'Essonne et des cercles de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel pour prévenir et traiter les situations de fragilité affectant particulièrement les jeunes.

L'action 1 repose sur l'accès aux besoins vitaux face à des défis immédiats. Elle favorise l'adaptation au changement climatique par des actions locales, pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'eau, l'hygiène et l'assainissement et l'accompagnement des collectivités. Elle est en continuité des efforts menés lors du programme 2019-2021, tout en les complétant au regard de l'évaluation externe. Résultats attendus : 1) Les collectivités partenaires favorisent le renforcement des filières agro-pastorales, notamment au profit des jeunes, 2) La ressource en eau est préservée, 3) Les services publics sont améliorés par le renforcement des compétences et le dialogue communautaire.

L'action 2 vise à lutter contre les fragilités déléteries à moyen et long terme. Il s'agit d'outiller les jeunes essonnais et maliens afin qu'ils puissent être acteurs de la paix de demain et d'un développement humain solidaire. Résultats attendus : 1) L'accès à l'éducation est facilité, notamment par le biais de l'outil numérique, 2) L'insertion socio-économique des jeunes est renforcée par le développement de la formation professionnelle, 3) Les solidarités sont promues à travers les leviers culturels sur les territoires de coopération du RésEM.

Le budget du programme s'élève à 1 894 703 €. Le financement prévisionnel est assuré par le CD91, les collectivités, associations et bénéficiaires à hauteur de 994 336 €, et par le MEAE à hauteur de 900 367 € (soit 47,52%).





O n n e r a m a s s e p a s u n c a i l l o u a v e c u n s e u l d o i g t

Les activités proposées par les membres d'E-S concernent le maraîchage (dont les activités de formation), l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, et l'appui à l'enseignement des sciences.

E-S a impulsé et appuyé techniquement la construction de deux projets :

1) Renforcement de la formation professionnelle dans les filières porteuses dans les cercles de Nioro-du-Sahel et Diéma avec le CFP de Nioro-du-Sahel :

- appui à la définition d'une nouvelle gouvernance, à la structuration et à la redynamisation du CFP,
- renforcement de la filière agropastorale avec l'organisation de stages et appuis in situ,
- structuration et redynamisation des filières historiques non fonctionnelles : filière bâtiment (rénovation bureau/construction de bâtiment et organisation d'un chantier école) et filière mécanique deux roues (construction bâtiment/rénovation atelier et stages de formation).
- dotation d'un fonds de démarrage pour les apprenants.

2) Optimisation du service public de l'eau et de l'assainissement dans les cercles de Diéma et Nioro-du-Sahel avec le bureau d'études AGED2AEP et les intercollectivités Sycoten et UCD Benso :

- réalisation d'un diagnostic pour connaître l'état des AEP des cercles de Diéma et Nioro-du-Sahel, cofinancés par le RésEM, et définition d'un plan d'actions,
- réhabilitation/consolidation d'infrastructures existantes et renforcement des compétences de comités de gestion,
- amélioration de la gestion et de l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement par la formation de responsables des services publics de l'eau et de l'assainissement et leur mise en relation avec l'opérateur STEFI (suivi technique et financier),
- sensibilisation d'usagers par la mise en œuvre de la démarche PHAST (*Participatory Hygiene And Sanitation Transformation* : méthode d'approche participative qui consiste à identifier, avec les populations locales, les problèmes d'hygiène et d'assainissement auxquels elles sont confrontées et les impliquer dans la recherche de solutions satisfaisantes et durables) dans plusieurs localités et la tenue de kotébas.

La demande de cofinancement au MEAE a été déposée sur la plateforme de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée le 31/03/22.

En début d'année 2022, la DAECT avait renforcé ses capacités de financement vis-à-vis des coopérations franco-maliennes, en revoyant à la hausse le pourcentage de son cofinancement dans le cadre de l'AAP triennal 2022-2024 (70% maximum contre 50% lors de l'AAP 2019-2021). Cette position a progressivement changé : la DAECT a retardé la publication de ses décisions de financement et les a limitées. Fin juillet, l'aide accordée au RésEM a été portée à 410 000 € soit 45 % des 900 000€ sollicités, et 140 000 € de moins que le montant accordé sur le programme précédent. Malgré une évaluation externe élogieuse du programme précédent et des actions proposées jugées pertinentes, la DAECT n'a pas su expliquer le montant de la subvention allouée. Des négociations pour augmenter le montant du soutien ministériel ont été entreprises dès le mois d'août. Parallèlement, des échanges ont été entrepris avec la Région Ile-de-France, l'AFD et l'AESN pour l'obtention de cofinancements supplémentaires ; mais ces dernières ont indiqué ne pas pouvoir donner suite, invoquant une position ministérielle informelle et officieuse qui aurait préconisé un retrait.

Finalement, fin novembre la France a officiellement annoncé la suspension de l'aide publique au développement vers le Mali, qui en réponse, a, à son tour, interdit les activités des ONG bénéficiant du soutien de l'appui public français (financier, technique ou logistique). Ces décisions ont conduit à la suspension des actions de coopération du RésEM. Au cours des mois qui ont suivi, les échanges du Département de l'Essonne et du RésEM avec différentes structures en France et au Mali (groupe pays Mali de Cités Unies France, Ambassade de France à Bamako, DAECT au ministère, Haut Conseil des collectivités, Association des Municipalités du Mali, etc.), ont permis de clarifier les conséquences techniques, juridiques et financières pour le RésEM, et de préciser les perspectives envisagées pour la suite de la coopération avec le Mali.

Le 20 mars, la Commission Permanente (CP) du Département a ainsi voté :

- L'ajustement du programme 2022-2024, afin de le rendre compatible avec les contraintes juridiques, techniques et financières qui s'imposent à la coopération.

Dans la mesure où il n'était opérationnellement plus possible de maintenir le programme 2022-2024 tel que voté par la CP du Département le 7 novembre 2022, la proposition d'une refonte du programme autour de projets menés en Essonne et avec les diasporas a été validée afin de maintenir les liens de coopération entre les membres du RésEM d'ici et de là-bas. Un programme plus léger est en cours de co-construction avec les partenaires du RésEM. Il sera soumis au vote ultérieur de la CP de juillet 2023.



On ne ramasse pas un caillou avec un seul doigt

- Le solde des engagements financiers auprès des partenaires ayant mené des actions conformément aux règlements du RésEM et du MEAE, entre juillet et novembre 2022. Deux types de dépenses engagées par les membres du Réseau sont concernées :

- 1) les frais de gestion et de copilotage de la coopération aux bénéficiaires principaux d'E-S et de l'association DDN,
- 2) les dépenses exclusivement liées aux projets en eux-mêmes et portés par les associations membres du RésEM.

Par ailleurs, le prolongement de la prise en charge des frais de gestion et de fonctionnement de l'association DDN de janvier à mars 2023 a été voté. Compte tenu de la suspension des activités du RésEM sur le territoire malien, passé le mois de mars le soutien départemental à l'association DDN prendra fin. La clôture des engagements financiers a été confiée à E-S.

- La signature du protocole de coopération décentralisée entre le CD91 et les Conseils de cercle de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel, afin d'affirmer le maintien des liens de coopération décentralisée entre le CD91 et ses partenaires.

♦ Conventions, dans le cadre du RésEM, entre Essonne-Sahel et le CD91 :

La convention liant E-S au CD91 a expiré le 15 mars 2022 ; pour autant, la sollicitation d'E-S a été particulièrement dense depuis. Dans le cadre du programme 2022-2024, E-S avait sollicité une subvention de 72 000 € pour le co-pilotage et l'appui technique au RésEM. Lors de la commission permanente (CP) du 7 novembre 2022, seule la convention opérationnelle liant E-S au CD91, attribuant une subvention de 26 000 €, a été votée. Par cette convention, signée le 24 novembre 2022, l'association s'engage à utiliser les fonds versés par le Département pour la mise en œuvre des activités inscrites au programme de coopération 2022-2024 :

- Le co-pilotage du RésEM, auprès du Département chef de file, pour la poursuite de ses objectifs de développement territorial, de capitalisation et d'animation territoriale en Essonne et au Mali;
- L'appui-conseil aux membres du RésEM et aux organisations issues des diasporas maliennes dans la réalisation de leurs actions au Mali.

A noter que cette subvention permet de couvrir une partie des frais avancés par l'association qui a financé sur ses fonds propres, quasi toute l'année 2022, sa chargée de mission et autres frais de fonctionnement.

A l'issue de la CP du 20 mars, E-S a signé une nouvelle convention avec le CD91 pour son rôle d'interface avec les structures concernées par le reversement des subventions (44 957 €) correspondant aux activités menées de juillet 2022 à mars 2023, à savoir : l'association DDN pour les frais de gestion et de fonctionnement relatifs à la coopération (40 257 €) et l'association Gaïa Développement pour la réalisation de l'évaluation complémentaire (4 700 €) menée en novembre 2022 dans le cadre du sous-programme AESN 2019-2021 du RésEM.

Une convention établie entre l'association DDN et E-S a été signée le 13/4/23, et un avenant au contrat signé entre l'ONG Gaïa Développement et l'association DDN a été signé avec E-S le 13/4/23 afin d'acter la modification des modalités de paiement.

♦ Missions RésEM Essonne à Bamako :

Compte-tenu de la situation sanitaire, du contexte sécuritaire puis du contexte diplomatique franco-malien, aucune mission n'a été organisée depuis décembre 2019 en Essonne et à Bamako.

♦ Missions RésEM Mali :

Depuis la clôture du programme 2019-2021 en décembre 2021, aucune mission de l'association DDN n'a été organisée sur le territoire malien.

♦ Communication

Comme pour les éditions précédentes, des outils de communication propres à l'EM FEST ont été développés en 2023.

♦ Action culturelle

L'EM Fest 2023 a pu se tenir dans de bonnes conditions. Quatre associations d'E-S, membres du RésEM, ont participé à cette sixième édition, du 26 janvier au 5 février 2023 :
- Ajukoby (Bures-sur-Yvette) : une exposition *Ô, mon eau* des photos N&B *Eau fil du Niger* de King Massassy, des photos couleurs de l'Ajukoby sur toutes les utilisations de l'eau



On ne ramasse pas un caillou avec un seul doigt

à Koréra-Koré accompagnées d'objets du quotidien, des dessins de l'eau vue par des écoliers de Koréra-Koré, des panneaux didactiques et informatifs sur l'eau ici et là-bas, un mini festival cinéma avec la projection de six films sélectionnés en collaboration avec l'Ajukoby et le concert de Senny Camara précédé d'une restauration légère.

- Comité des jumelages de Chilly-Mazarin : deux projections du film « Aya », des ateliers contes et musique (compagnie KPG) suivis d'ateliers artistiques dans les accueils de loisirs, une exposition des œuvres des peintres des Amis des Arts de Chilly-Mazarin et des enfants des accueils de loisirs inspirés par « l'Afrique » et concert afro-pop Debadamba organisé par la ville de Chilly-Mazarin en partenariat avec le Comité des jumelages.

- Les Amis du jumelage de Marolles-en-Hurepoix : à la médiathèque contes africains pour des petits et visualisation en 360° des films *Confi danse* et *Les marionnettes maliennes*. A la salle des fêtes projection du court métrage actualisé *Marolles-en-Hurepoix et Lakamané deux villes sœurs* , suivi d'un échange sur la coopération décentralisée avec Lakamané puis présentation du spectacle *Evasions* (déambulation, danse et art plastique).

- Trans Aide Draveil-Sandaré : « Evasions » de la compagnie malienne BaroDa, spectacle sous forme de parcours qui a conduit le public à déambuler dans une installation d'arts plastiques de l'artiste Haude Barnabé évoquant la traversée de la Méditerranée par les migrants, suivi d'un échange entre les artistes et le public sur « les arts et cultures, traits dans une humanité fracturée ».



ACTIVITE INTRA ESSONNE-SAHEL

Appui-conseil, expertise E-S :

Accès à l'eau, énergie solaire : Jean-Pierre d'Haenens, Jean-Luc Gaget

- Accès à l'eau potable à Koundougoula (programme 22-24) : appui technique au Comité des jumelages de Chilly-Mazarin pour la consolidation de l'AEP de Koundougoula (installation d'un groupe électrogène).
- Amélioration des études géophysiques au Mali (équiper un bureau d'études malien en moyens et compétences de technologies plus performantes dans la recherche géophysique de l'eau) : cette action avait été envisagée au moment de l'élaboration du programme 22-24, avant d'être mise de côté faute d'opportunités de financements.
- Préparation de l'action d'optimisation du service public de l'eau et de l'assainissement dans les cercles de Diéma et Nioro-du-Sahel avec AGED2AEP et les intercollectivités Sycoten et UCD Benso.
- Conseils et appuis techniques ponctuels.


Formation professionnelle, agriculture, maraîchage : Georgette Soudrie /Jean-Luc Gaget

- Clôture de l'action de formation de 64 stagiaires à la maîtrise des techniques avancées de maraîchage organisés par le CFP de Nioro-du-Sahel dans le cadre du programme 19-21 et de l'action Appui *in situ* (Intervention de quatre jours du formateur et du jardinier du CFP de NdS dans un jardin maraîcher collectif) avec la finalisation des rapports rédigés par le CFP en janvier 2022.





- Préparation de l'action de renforcement de la formation professionnelle dans les filières porteuses dans les cercles de Niore-du-Sahel et Diéma dans le cadre du programme 22-24 (budget prévisionnel, détail des activités, fiches descriptives des formations, etc.).

 **Appui conseil** : Jean-Luc Gaget, en collaboration avec la chargée de mission.

- **Partenariat avec BiBook** :

Une convention de partenariat a été signée avec l'association Promotion des arts au Mali le 26/10/21 pour une durée d'un an afin de participer à l'essor de *Livres en partage* en animant une campagne de dons. Un dispositif de paiement de dons via la création d'un compte sur la plateforme HELLOASSO (avec lien direct sur le site d'E-S et en signature des mails du Président d'E-S) a été mis en place : depuis son ouverture, 2 700 € ont été collectés. A noter qu'une dizaine de contributeurs sont engagés sur des dons mensuels. Une nouvelle convention ou prestation avec un nouveau partenaire va être mise en place.

- **Campagne de dons pour financer les activités permettant d'accéder à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous.tes** :

Lors de l'ouverture du compte sur HelloAsso, une campagne de dons a également été créée pour financer les projets d'E-S : 90 € ont été collectés.

Rencontres / échanges avec des partenaires en France

◇ **Rencontres, manifestations**

◇ 02/07/22 : JLG a participé à l'atelier d'échanges organisé par le GRDR à la Bourse du Travail de Saint-Denis sur les activités de solidarité en cours dans le double espace franco-malien (cadre de réflexion collectif pour permettre aux organisations de la solidarité internationale, aux coopérations décentralisées et à tous les acteurs du « double espace » Mali-France qui accompagnent la diaspora malienne de mieux comprendre les difficultés auxquelles elle est confrontée et de mieux redéfinir les modalités d'action).

◇ 13/09/22 : JLG a participé à l'atelier d'échanges autour des indicateurs d'exploitation et des enjeux pour les AEP au Mali, organisé par le pS-Eau en partenariat avec l'AESN (présentation de Boubacar Macina -AGED2AEP- sur le bilan des audits 2021 des AEP de la région de Kayes ; cartographie pS-Eau des programmes en cours).

◇ 28/10/22 : JLG a assisté à la conférence-débat organisée par la Coordination des Elu.e.s Français.es d'Origine Malienne (CEFOM) à l'hôtel de ville de Paris, sur les financements innovants et la valorisation des compétences (quel rôle pour les coopérations décentralisées et la diaspora ?).

Fonctionnement de l'association

◇ **Réunions du CA** :

12 membres (AG du 9/6/22).

Entre les deux AG, le CA s'est réuni une fois en présentiel juste après l'AG de 2022 (le 11/06) et une fois en visioconférence (le 28/11/2022).

◇ **E-S employeur** :

Pas d'événements marquants.

◇ **Communication** :

Le site est alimenté régulièrement par les membres d'E-S, qui disposent d'une page propre à leurs activités : les articles sont mis en ligne par la chargée de mission d'E-S ou le président.

Pour rappel, un compte E-S a été créé sur YouTube afin de mettre en ligne des vidéos avec lien sur le site d'E-S. Ce compte peut accueillir des vidéos des membres d'E-S.

A Bures-sur-Yvette, le 26 mai 2023

Le président : Jean-Luc Gaget



Rapport de gestion du trésorier

L'exercice dont nous vous rendons compte s'est déroulé sur une période de 12 mois comprise entre le 1/1 et le 31/12/2022.

ACTIVITE ET FINANCEMENT

Comme vous le savez, le cadre d'intervention d'Essonne-Sahel (E-S) a été fortement impacté par les conditions politiques locales ainsi que par la dégradation des relations du Mali avec la France.

Toutefois, comme pour les exercices précédents, Essonne-Sahel (E-S) a poursuivi en 2022 son rôle d'appui aux acteurs du développement (associations, entités publiques) : aide à l'animation, à la gestion, au montage et au suivi de projets ponctuels et de programme plus généraux.

Son partenaire principal reste donc le Conseil Départemental de l'Essonne (CD 91) et s'inscrit dans le cadre de conventions signées avec cette instance ; leur exécution peut s'étaler sur plusieurs exercices impactant ainsi les résultats de chacun d'entre eux. Cette activité est pour notre association sa principale source de revenus.

En 2022, E-S a signé une convention avec le CD91 chef de file et autorité de gestion du programme RésEM (Réseau Essonne Mali) portant sur les exercices 2022 à 2024. Suite à la suspension de l'APD, une nouvelle convention devrait être signée pour 2023-2024.

E-S a donc concentré son action principalement sur l'exécution de cette convention RésEM :

Contribution au suivi et à la bonne gouvernance en copilotant le programme RésEM en se positionnant en appui-conseil auprès des membres du RésEM. Activités financées par subvention du RésEM (CD91, MEAE) et sur fonds propre.

Par construction, tout euro perçu pour une activité de développement au Mali, est à terme transféré au Mali entraînant donc, in fine, la neutralité de cette activité au niveau des résultats.

Le résultat 2022 est en amélioration par rapport à 2021 puisqu'il se solde par une perte de 2510,36 € contre une perte de 3771,41 € précédemment.

Cette évolution s'inscrit dans le ralentissement des opérations vers le Mali puisqu'aucun transfert n'a été opéré au cours de cet exercice. Toutefois cette réduction a été quasiment compensée par la disparition des financements qui accompagnaient ces actions.

Les frais de fonctionnement sont en légère augmentation à hauteur de 740 € (soit 32,5%) ; le poste principal, les frais de personnel ont pour leur part dérivé 1 400 € à la suite de réajustement de la rémunération de notre chargée de mission.

L'amélioration du résultat est la conséquence d'une part de l'augmentation de la subvention du Conseil Départemental et de celle des dons et cotisations (dont l'importance reste toutefois marginale par rapport aux autres postes de l'exploitation).

Nous rappelons qu'E-S présente un déficit structurel de fonctionnement d'environ 25 à 30 000 € par an ; ce besoin ne peut être comblé que par la rémunération de son action par des établissements publics ou des associations ainsi que par des prestations effectuées auprès de tiers.

Depuis plusieurs années ces besoins n'ont pas été couverts : 2018 déficit de 5 413 € ; 2019 déficit de 4 773 € ; 2020 excédent de 1 968 € (exception en raison de la baisse d'activité liée à la crise COVID) ; 2021 déficit de 3 771 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Le budget 2023 a été établi sur le principe de la poursuite du rôle d'E-S en tant qu'expert et appui. A ce stade, aucune action n'est prévue.

E-S a toutefois prévue une nouvelle valorisation de son intervention auprès du CD 91 en inscrivant une somme de 26 500 €.



On ne ramasse pas un caillou avec un seul doigt

Les charges seront en ligne avec celles constatées en 2022 en intégrant toutefois les évolutions dues au contexte socioéconomique.

Le résultat 2023 devrait se maintenir au niveau de celui de 2022 avec un déficit de l'ordre de 2 300 €.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Comptes annuels que nous soumettons à votre approbation, établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels de cet exercice de 12 mois sont identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, les produits d'exploitation se sont élevés à 27 858 € (dont 24 000 € de subventions) contre 38 507 € lors de l'exercice précédent.

Les cotisations et dons se sont élevés à 1 420 €.

Les charges d'exploitation imputables à l'exercice se sont élevées à 30 368 € contre 42 278 € pour l'exercice précédent. Les frais de fonctionnement de l'association se sont maintenus globalement au niveau de 2021.

Après prise en compte des charges et produits financiers, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 2 510,36 € contre une perte de 3 771,44 € au titre de l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 2 510,36 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter en totalité le résultat au compte *report à nouveau*.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'ASSOCIATION

La présidence actuelle du conseil d'administration est assurée par Jean-Luc Gaget.

Les mandats d'administrateurs de Catherine Bonnot et Michel Gruber sont arrivés à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner, au bureau, quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par les vérificateurs des comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Trésorier

Gérard Ravaud





Contrôle financier

VERIFICATION DES COMPTES RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE 2022 D'ESSONNE-SAHEL

Mesdames, Messieurs,

Par suite du mandat qui nous été confié lors de l'assemblée générale du 18 juin 2021 nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Comptes 2021

Le total du bilan se monte à **34 411,02 €** - il était de **96 585,45 €** au 31/12/20.
Le compte de résultat présente une perte de **3 771,41€**- le résultat de 2020 présentait un bénéfice de **1 958,51 €**.

Situation de trésorerie

La situation de trésorerie présente un solde positif de **33 776,22 €** au 31/12/2021, elle était positive de **41 103,82 €** au 31/12/2020.
Une grande partie de cette trésorerie est placée sur un livret de type « livret A ».

Contrôle des pièces

Nous avons constaté que le bilan ainsi que le compte de résultat annuels concordent avec la comptabilité et les informations adressées aux adhérents.

Conclusion du contrôle des comptes 2021

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés et remercier le Trésorier pour son travail.

A Bures-sur-Yvette le 12 mai 2022

Les vérificateurs des comptes

Catherine AUTEBERT

Hugues RAUCY





O n n e r a m a s s e p a s u n c a i l l o u a v e c u n s e u l d o i g t

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022					
CHARGES	Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/21	PRODUITS	Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/21
Charges d'exploitation (1) :			Produits d'exploitation (1) :		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stocks marchandises			Production vendue (biens et services)		
Achats de matières et autres approvisionnements		0,00	Production stockée		
Variation de stocks matières			Production immobilisée		
Autres achats (non stockés)	96,97	819,80	Subventions d'exploitation	26 000,00	29 334,00
Services extérieurs		14 650,43	Reprises sur provisions et amort, transferts de charges		
Autres services extérieurs	1 685,01	1 558,65	Autres produits		1 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés		60,00	Collectes		
Rémunération du personnel	24 702,06	23 489,74	Cotisations	1 620,00	1 240,00
Charges sociales	1 087,85	982,12	Participation des associations aux pgs de développement		3 979,00
Autres charges de personnel	705,58	578,58	Legs et donations		
Redevances			Produits liés à des financements réglementaires		
Subventions accordées sur ressources affectées			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		2 737,12
Dotations aux amortissements			Quote part de subven d'invest renouvelable et des apports virées au compte de résultat		
Dotations aux provisions (sur projets identifiés)					
Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 000,00	0,00			
Autres charges:					
TOTAL I	30 277,47	42 139,32	TOTAL I	27 620,00	38 290,12
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
TOTAL II			TOTAL II		
Charges financières (1) :			Produits financiers		
Dotations aux amortissements et aux provisions			De participation		
Intérêts et charges assimilées	91,20	139,30	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Autres intérêts et produits assimilés	238,31	216,76
TOTAL III	91,20	139,30	Reprises sur provisions et transferts de charges		
			Différences positives de change		
			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III			TOTAL III	238,31	216,76
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	Sur opérations de gestion		0,33
Sur opérations en capital			Sur opérations en capital		
Reprise de déficit antérieur			Reprises d'excédent sur exercices antérieurs		
Dotations aux amortissements et aux provisions			Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL IV	0,00	0,00	Quote part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat		
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les sociétés					
TOTAL V			TOTAL IV	0,00	0,33
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	30 368,67	42 278,62	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	27 858,31	38 507,21
EXCEDENT			RESULTAT (PERTE)	2 510,36	3 771,41
TOTAL GENERAL = TOTAL CHARGES + EXCEDENT	30 368,67	42 278,62	TOTAL GENERAL = TOTAL DES PRODUITS + DEFICIT	30 368,67	42 278,62
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs					



O n n e r a m a s s e p a s u n c a i l l o u a v e c u n s e u l d o i g t

Bilan au 31/12/2022							
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	BRUT	AMORT/PROV	NET				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
<i>Immobilisations incorporelles</i>					<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	53 804,34	53 804,34
Frais d'établissement					<i>Ecart de réévaluation</i>		
Concessions et droits similaires, logiciels, droits et valeurs similaires					<i>Réserves</i>		
Autres immobilisations incorporelles					Réserves indisponibles		
Immobilisations incorporelles en cours					Réserves statutaires ou contractuelles		
Avances et acomptes					Réserves réglementées		
<i>Immobilisations corporelles</i>					Autres réserves (dont réserves pour projet associatif)		
Terrains					<i>Report à nouveau</i>	-20 471,40	-16 699,99
Constructions					<i>Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)</i>	-2 510,36	-3 771,41
Installations techniques, matériel et outillage industriels					<i>Subventions d'investissement</i>		
Autres immobilisations corporelles					<i>Provisions réglementées</i>		
Immobilisations corporelles en cours					Total I	30 822,58	33 332,94
Avances et acomptes					Autres Fonds associatifs		
<i>Immobilisations financières (1)</i>					Fonds associatifs avec droit de reprise		
Participations					Apports		
Créances rattachées à des participations					Legs et donations		
valeurs mobilières de placement					Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
banques					Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Autres					Droit des propriétaires (commodat)		
Total I					Total II		
ACTIF CIRCULANT					Provisions pour risques et charges		
<i>Stocks et en-cours</i>					Provisions pour risques		
Mat.prem et autres approvisionnements					Provisions pour charges		
En-cours de production (biens et services)					Fonds dédiés		
Produits intermédiaires et finis					Sur subventions de fonctionnement	2 000,00	0,00
Marchandises					Sur autres ressources		
<i>Avances et acomptes sur commandes</i>					Total III	2 000,00	0,00
<i>Créances</i>					DETTES (1)		
Usagers et comptes rattachés			0,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits(2)		
Autres	250,00		250,00	120,00	Emprunts et dettes financières divers (3)		
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	32 343,74		32 343,74	33 105,43	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00
<i>Disponibilités</i>	2 057,52		2 057,52	670,79	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	1 042,61	882,08
<i>Charges constatées d'avance (2)</i>	604,93		604,93	514,80	Dettes fiscales et sociales		
Total II	35 256,19		35 256,19	34 411,02	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
COMPTE de régularisation (III)					Autres dettes	1 391,00	196,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices					COMPTE de régularisation (1)		
<i>Ecart de conversion Actif (IV)</i>					Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	35 256,19		35 256,19	34 411,02	Total IV	2 433,61	1 078,08
ENGAGEMENTS RECUS (pour mémoire)					<i>Ecart de conversion Passif (V)</i>	0	0
* Legs nets à réaliser, acceptés par les organes statutairement compétents					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	35 256,19	34 411,02
* Legs nets à réaliser, autorisés par l'organisme de tutelle					ENGAGEMENTS DONNES (pour mémoire)		
* Dons en nature restant à faire					(1) Dont à plus d'un an , Dont à moins d'un an		
(1) Dont à moins d'un an					(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(2) Dont à plus d'un an					(3) Dont emprunts participatifs		



Projet associatif 2023

Appuyer les populations des territoires maliens partenaires pour une amélioration de leurs conditions de vie dans le cadre d'un développement soutenable (social, économique, environnemental).

Pour cela Essonne-Sahel continuera à agir :

- pour le renforcement des actions visant l'autonomisation et les compétences des collectivités locales maliennes et des populations dans leurs projets de développement ;
- pour la continuité des liens avec les associations de la diaspora ;
- pour la permanence du Réseau Essonne-Mali (RésEM), dont le CD91 est chef de file et autorité de gestion dans la mise en œuvre des programmes et activités ;
- dans l'appui technique au réseau et le développement des compétences locales (montage de projet, autonomie alimentaire, accès à l'eau potable, éducation, formation...).

Les axes forts

- Le soutien aux collectivités et intercollectivités au service des populations ;
- L'échange avec la diaspora issue des territoires de coopération du RésEM ;
- L'appui/conseil au montage de projets ;
- La capitalisation et le partage des acquis d'Essonne-Sahel via E-S Ressources ;
- E-S est engagée dans la mise en œuvre des activités du RésEM.





Synthèses 2021 et 2022, budget 23 et prospective 2024												
	2021	Budget 2022	Réel 2022	Budget 2023	prospect. 2024			2021	Budget 2022	Réel 2022	Budget 2023	prospect. 2024
CHARGES						PRODUITS						
PROGRAMMES												
E-S intermédiaire financier (opérations pour compte)												
Montants transférés						Montants reçus						
MOD + construction Cescom Lambidou	4 583,67					RésEM CSCOM Lambidou	7 800,00					
Livres en partage	54,00	550,00		2 791,00	1 200,00	Dons affectés livres en partage	250,00	350,00	1 195,00	1 400,00	1 200,00	
	4 637,67	550,00	0,00	2 791,00	1 200,00		8 050,00	350,00	1 195,00	1 400,00	1 200,00	
E-S intervenant (opérations ayant un impact sur l'exploitation)												
Versements aux opérateurs maliens						Subventions	9 071,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
n ; appui maraichage; enquête bas fonds	14 650,43					RésEM formation et appui maraichage; enquête bas fonds	9 071,12					
Contributions des partenaires						Contributions des partenaires	3 979,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Association Amitiés Internationales						Association Amitiés Internationales	3 979,00					
Total coûts	14 650,43	0,00	0,00	0,00	0,00	Total produits	13 050,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	-1 600,31	0,00	0,00	0,00	0,00							
EXPLOITATION												
						RésEM 19/21 subv. CD91 MEAE...	23 000,00					
						RésEM 22 subv, CD91		24 000,00	24 000,00	2 000,00		
						RésEM 23 subv, CD91				25 000,00		1 500,00
						RésEM 24 subv, CD91						26 500,00
						AFDL CSCOM Lambidou	1 000,00					
Total coûts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Total produits	24 000,00	24 000,00	24 000,00	27 000,00	28 000,00	
FONCTIONNEMENT COURANT												
Coûts						Facturations						
Achats généraux (fourn, petit équip)	820,00	320,00	97,00	320,00	350,00							
Prestations diverses	1 173,00	1 173,00	1 019,00	1 173,00	1 173,00							
Voyages et déplacements	446,00	600,00	666,00	900,00	950,00	Dons	310,00	300,00	370,00	300,00	300,00	
Salaire & autres contributions employeur	25 050,00	25 750,00	26 495,00	28 500,00	29 800,00	Produits financiers	217,00	180,00	238,00	240,00	240,00	
Divers						Divers						
Services bancaires	139,00	139,00	91,00	139,00	139,00	Cotisations	930,00	900,00	1 250,00	1 200,00	1 200,00	
Total coûts	27 628,00	27 982,00	28 368,00	31 032,00	32 412,00	Total produits	1 457,00	1 380,00	1 858,00	1 740,00	1 740,00	
TOTAL GENERAL	42 278,43	27 982,00	28 368,00	31 032,00	32 412,00		38 507,12	25 380,00	25 858,00	28 740,00	29 740,00	
RESULTAT							-3 771,31	-2 602,00	-2 510,00	-2 292,00	-2 672,00	



Eléments essentiels des échanges

Rapport moral, rapport d'activité et financier :

- Des précisions ont été demandées quant aux implications pour le RésEM de la loi portant création de nouvelles collectivités territoriales (régions et communes) et de nouvelles circonscriptions administratives : des documents complémentaires seront envoyés aux membres d'E-S.
- Le projet de renforcement de la formation professionnelle dans les filières porteuses dans les cercles de Nioro-du-Sahel et Diéma avec le CFP de Nioro-du-Sahel, impulsé par E-S ne pourra être mené : toutefois, sur financements propres des associations, des stages de formations et des appuis *in situ* pourraient être envisagés.
- Le programme alternatif 2023-2024 du RésEM intitulé « Coopération Essonne, Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel : poursuite des liens d'amitié entre les membres du RésEM et soutien à l'émergence d'initiatives de solidarité internationale en Essonne » a été brièvement présenté. Ce programme a pour objectif général de continuer à faire vivre les relations entre les territoires de coopération du Mali et de l'Essonne. Il se décline en deux objectifs spécifiques :
 - 1) Faciliter la mise en réseau des acteurs essonniers de la solidarité internationale dans toute leur diversité (création d'un Réseau Départemental Multi-Acteurs, identification et accompagnement des acteurs de la solidarité internationale et des diasporas, notamment maliennes, à travers le renforcement de l'offre de formations, le renforcement de l'appel à projets solidarité internationale du CD91 et des actions socio-culturelles auprès des mineurs non accompagnés, etc.)
 - 2) Renforcer le vivre-ensemble et la rencontre interculturelle par des activités à destination du grand public et des jeunes de l'Essonne et du Mali (vulgarisation pédagogique via l'éditeur et librairie numérique Bibook, renforcement de la connaissance interculturelle à travers la valorisation des cultures vivantes et patrimoniales des territoires de coopération via la diffusion en Essonne de films en réalité virtuelle, échanges de pratiques professionnelles entre services départementaux et techniciens des Conseils de cercle partenaires, déploiement d'actions de médiation et de sensibilisation -organisation d'actions d'ECSI et itinérance de petites formes culturelles maliennes-, renforcement de l'EM FEST 2024, accueil d'un artiste malien en résidence de création, etc.).

Sur le contenu du programme : l'association TA Draveil-Sandaré a exprimé ses besoins en termes d'appuis à la création de ressources et d'outils d'animation ludiques et pertinents auprès des jeunes. Cette demande sera remontée au CD91 dans le cadre de ses échanges avec Starting Block (structure sollicitée sur cette thématique).

Ce nouveau programme a été communiqué au MEAE : un rendez-vous devrait être fixé prochainement pour échanger sur cette nouvelle proposition et sur le maintien ou non de la subvention allouée en juin 2022. Ce programme sera soumis au vote de la Commission permanente du Conseil Départemental qui aura lieu le 3 juillet 2023. Il convient de préciser que dans le budget prévisionnel de ce programme, une subvention a été prévue pour E-S en tant que copilote du RésEM, afin de couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'association jusqu'au 31 décembre 2024.

- Pour l'élaboration et la rédaction du programme 2023-2024 du RésEM, E-S a été particulièrement sollicitée, et a permis de pallier la réduction temporaire des effectifs du CD91. Toutefois, la baisse des activités du RésEM (dont la majorité des activités prévues dans le cadre du programme 23-24 seront déléguées à des structures tierces) et la baisse des activités intra E-S, se traduisent par une baisse de la charge de travail de la chargée de mission et interrogent quant au devenir du poste. Cette question se posera d'autant plus avec le retour prévu début 2024 de la chargée de coopération du CD91.



Assemblée générale 2023. Résolutions

RÉSOLUTION 1 : rapport moral et rapport d'activité du Président

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve les rapports moral et d'activité 2022 présentés par le président.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

RÉSOLUTION 2 : rapport financier du Trésorier

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve le rapport financier pour l'exercice 2022 présenté par le trésorier.

Vote : adoptée à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s.

RÉSOLUTION 3 : comptes et affectation du résultat

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve les comptes 2022 présentés par le trésorier, faisant apparaître un résultat négatif de 2 510,36 € ; elle donne quitus plein et entier au trésorier.

Vote : adoptée à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s.

RÉSOLUTION 4 : rapport des vérificateurs

L'assemblée prend acte de la présentation et des conclusions du rapport des vérificateurs.

RÉSOLUTION 5 : affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du Président et après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat 2022 au compte « report à nouveau ».

Vote : adoptée à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s.

RÉSOLUTION 6 : commission de contrôle financier, élection des vérificateurs

La commission de contrôle financier est composée de deux vérificateurs titulaires et un vérificateur suppléant élus par l'assemblée générale.

Deux candidatures ont été reçues : Catherine Autebert et Hugues Raucy.

Vote : Après avoir vérifié l'éligibilité des candidats, sont élus à l'unanimité des présents et représentés, Catherine Autebert et Hugues Raucy aux postes de vérificateurs titulaires.

RÉSOLUTION 7 : projet 2023

L'Assemblée générale, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve les orientations du projet 2023.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représenté.e.s.

RÉSOLUTION 8 : élection d'administrateurs (le projet de résolution prend en compte les candidatures et démissions reçues le jour d'envoi du présent document le 22/5/23).

Les mandats d'administrateur de Catherine Bonnot et Michel Gruber arrivent à expiration lors de cette assemblée. 10 sièges sont pourvus, 8 sièges à renouveler ou à pourvoir (2 fins de mandat, 6 sièges vacants) ;

Sont candidats au poste d'administrateur : Michel Gruber, Xavier Houdy.

Vote : Après avoir vérifié l'éligibilité des candidat.e.s, **sont élus** à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s : Michel Gruber et Xavier Houdy. Leur mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée générale de 2026, statuant sur l'activité de 2025. **Le conseil d'administration est composé de 12 membres (9 mini, 18 maxi) : Bruno Benoit, Fauvell-Champion Vincent, Gaget Jean-Luc, Gruber Michel, Houdy Xavier, Milien Serge, Piqué Claudie, Raucy Hugues, Ravaud Gérard, Rodriguez Adrien, Ryckelynck Jacques et Sergent Françoise.** 6 postes restent vacants.



RÉSOLUTION 9 : pouvoirs pour la mise en œuvre et l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président et au conseil d'administration, pour la mise en œuvre et l'exécution de toutes les décisions prises par la présente assemblée, à cet effet : passer et signer tous actes et déclarations, accomplir toutes formalités, disposer et engager les dépenses y afférents.

Vote : adoptée à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s.

Certifié sincère et conforme
A Bures-sur-Yvette, le 8 juin 2023

Jean-Luc Gaget
Président



Xavier Houdy
Administrateur

Présent.e.s et représenté.e.s

Présent.e.s :

Associations : Bruno Benoit (TA Draveil-Sandaré), Vincent Fauvell-Champion (LAJ Marolles-en-Hurepoix), Michel Gruber (TA Draveil-Sandaré), Xavier Houdy (Ajukoby, Bures-sur-Yvette), Serge Milien (TA Draveil-Sandaré), Claudie Piqué (CDJ Chilly-Mazarin), Hugues Raucy (CDJ Chilly-Mazarin), Jacques Rycelynck (CDJ Limours-Les Molières), Françoise Sergent (Ajukoby, Bures-sur-Yvette),

Individuels : Georgette Soudrie, Jean-Luc Gaget,

Excusé.e-s ayant donné pouvoir :

Associations : Catherine Bonnot (CDJ Chilly-Mazarin) pouvoir à Claudie Piqué, Bernadette Bouchon (CDJ Limours-les Molières) pouvoir à Jacques Rycelynck, Adrien Rodriguez (LAJ Marolles-en-Hurepoix) pouvoir à Vincent Fauvell-Champion, Gérard Ravaud (Ajukoby, Bures-sur-Yvette) pouvoir à Jean-Luc Gaget.

Individuel : Bernard Corbel pouvoir à Françoise Sergent.

Absentes excusé.e-s:

Association : représentantes Maliance Dourdan

Ont assisté : Marine Buffet (chargée de mission E-S), Bernard Mysliwec (TA Draveil-Sandaré).

Nombre de voix statutaires : 21

Nombre de voix des présent.e.s et représenté.e.s : 17